

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 29 juillet 2022
Convocation faite
Le 20 juillet 2022

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 26 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le mardi vingt-six juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, M. Richard DEBOWSKI, M^{mes} Mireille LARCHER (représentant M. Pascal GILLAUX), Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Isabelle BODART, MM. Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Pascal GILLAUX (représenté par M^{me} Mireille LARCHER), Mathieu SONNET (pouvoir à M^{me} Liliane PASSEFORT), Eric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Bernard DEFORGE (pouvoir à M. Bernard DEKENS), M^{me} Dominique FLORES (pouvoir à M. Jean-Claude GRAVIER), MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Hervé FRANCOTTE), Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), M^{me} Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M. Gérard GIULIANI (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M^{mes} Laure BARBE (pouvoir à M. Jean GUION), Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2022-07-145 Cotisation 2022 à l'Agence de Développement Touristique des Ardennes

Vu l'article 5.4 « cotisation annuelle » des statuts de l'Agence de Développement Touristique des Ardennes validés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 janvier 2015,

Vu le courrier du 29 juin 2022 de l'Agence de développement Touristique des Ardennes relatif à l'appel à cotisation 2022 dont le montant est établi à 25 €,

Vu sa délibération n° 2020-02-023 du 26 février 2020, décidant de continuer à adhérer à l'Agence de Développement Touristique des Ardennes,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de verser une cotisation de 25 € à l'Agence de Développement Touristique des Ardennes, au titre de l'année 2022,

Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6281 « Concours divers, cotisations » du Budget Principal de la Communauté pour 2022.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a central vertical stroke, enclosed within a large, roughly oval shape.